Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE2726-DE

# DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 7 avril 2026, se sont réunis le lundi 13 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

**Étaient présents :**
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Jérôme LECOMPTE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

| | | |
|---|---|---|
| Jérôme LE BELLEC | à | Erick SCWHARTZ |
| Arnaud PLATEL | à | Diane GAYET |
| Natacha DEZILES | à | Hélèna LE FLOC'H |
| Édith LE BORGNE | à | Germain GUICHAOUA |
| Liliane BRUNET | à | Benoît LAGOUTTE-LOISEL, |
| Marine GOURLAY | à | Jérôme LECOMPTE |

**Nombre de conseillers :** - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 27

Secrétaire de séance : Yvon TROADEC

**DE2726 – Proposition d'une liste en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs**
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Pour les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent l'installation des nouveaux conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE2726-DE

Les membres sont désignés par le Directeur des finances publiques parmi une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal, soit à Plomelin 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :
- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

*A noter :*
*- Il n'est plus obligatoire de désigner comme commissaire une personne propriétaire de bois dans les communes comportant un territoire boisé de plus de 100 ha et une personne domiciliée hors de la commune. Ce n'est plus une obligation mais cela reste une possibilité.*
*- Un ou plusieurs conseillers municipaux peuvent être proposés pour être commissaires.*

Il est proposé les représentants suivants :

1- Isabelle BOUEDEC
2- Lucien CALONNEC
3- Jean-Pierre CANTON
4- Sébastien CARIOU
5- David CENCIER
6- Hugues DEFFENAIN
7- Vincent DELAMARRE
8- Violaine FRAICHET
9- Didier GAIFFAS
10- Marine GOURLAY
11- Evelyne GUICHAOUA
12- Germain GUICHAOUA
13- Rodolphe KERNALEGUEN
14- Benoit LAGOUTTE-LOISEL
15- Simon LAMBERT
16- Sandrine LE CAM
17- Jérôme LECOMPTE
18- Jean Paul LE DANTEC
19- Hélèna LE FLOC'H
20- Régine LE FLOC'H
21- Thierry LE FLOC'H

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE2726-DE

22- Géraldine LE ROY
23- Florence MOULLEC
24- Manon OUDART
25- Arnaud PLATEL
26- Pierre PROVOST
27- Sylvie RICHARD
28- Chloé SAULAIS
29- Catherine SEGUIN
30- Adrien SIMON-GALLO
31- Yuna STEPHANT
32- Marion GOGE VICCI

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la liste de 32 contribuables en vue de de la constitution de la commission communale des impôts directs selon le tableau qui sera joint à la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 13 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI




Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.